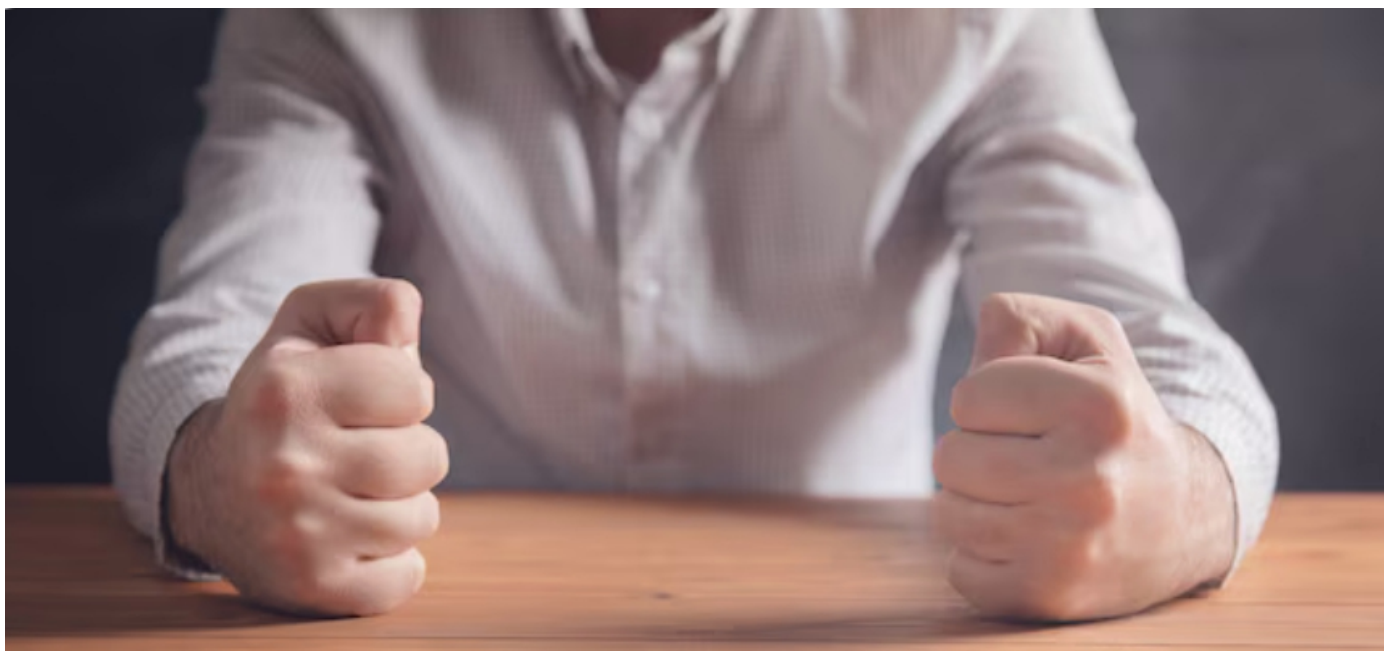




Le ministère doit faire respecter l'accord Finances aux opérateurs qu'il a choisis !



On ronge son frein ? Il faut plutôt taper du poing sur la table !

Sommaire



Communiqué/résumé de SOLIDAIRES Finances

pages 2-4



Annexe n°1 : Déclaration liminaire de SOLIDAIRES Finances

pages 5-8



Annexe n°2 : Compte-rendu complet de SOLIDAIRES Finances

pages 9-15



Communiqué / résumé

de la fédération **SOLIDAIRES Finances**

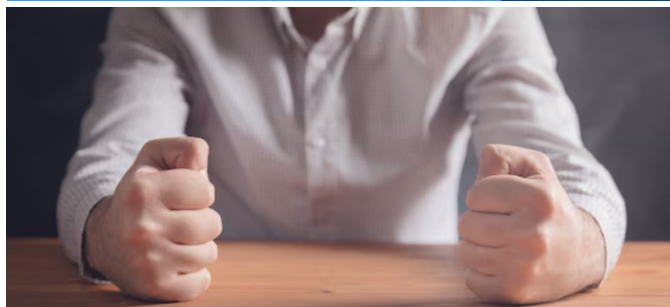
(remis en page par **SOLIDAIRES Douanes**)



(Ceci est une remise en page du compte-rendu réalisé par la fédération SOLIDAIRES Finances)

Politiques ministérielles

Communiqué



On ronge son frein ? Il faut plutôt taper du poing sur la table !

Le ministère doit faire respecter l'accord Finances aux opérateurs qu'il a choisis !

SOLIDAIRES Finances siège en CPPS (commission paritaire de pilotage et de suivi) pour défendre l'accord Finances et les droits de toutes et tous face aux effets de l'ordonnance De Montchalain et aux choix politiques du ministère.

Ci-dessous l'essentiel de ce qui s'est passé à la séance du 19 février ; pour aller plus loin la liminaire et le compte rendu complet sont joints en annexes.



Santé : Alan, un choix imposé, des difficultés bien réelles

SOLIDAIRES Finances dénonce le choix Alan pour gérer le contrat collectif Santé, en écartant la mutuelle historique grâce à une procédure de marché public taillée sur mesure.

Nous avons exigé que l'employeur contraigne Alan à assumer les engagements pris pour gagner leur appel d'offre et à respecter les règles fixées dans l'accord négocié aux Finances :

- Des difficultés d'affiliation dans les écoles, pour les CDD, apprentis, agents venant d'autres ministères, transfrontaliers, DOM-COM, Polynésie.
- Des personnes retraitées freinées dans leurs démarches, avec demandes de pièces injustifiées (bulletins de pension, etc.).
- Aucun « réseau de soins » : risque de reste à charge plus élevé, notamment en optique et dentaire, malgré des garanties négociées en hausse.

Tout est tellement automatisé qu'Alan parle :

- de collègues « activés »,
- et non pas d'adhérentes ou adhérents !

Une logique de plateforme, pas de solidarité.



Personnes retraitées : un droit à la solidarité... qu'il faut arracher

L'une des rares avancées de la réforme PSC, dans la Fonction publique par rapport au modèle des « mutuelles d'entreprises » est la possibilité pour les personnes retraitées de rejoindre le contrat collectif de leur ex-ministère avec :

- des garanties améliorées, les mêmes que celles des actifs
- et des tarifs encadrés grâce à la solidarité entre actifs, retraités et leurs familles.

Pourtant, au ministère des Finances, seules environ 900 personnes retraitées ont pu rejoindre le contrat, loin :

- des 10 000 prévues par Alan ;
- et des 150 000 potentiellement concernés.

SOLIDAIRES Finances exige :

- Qu'Alan cesse de faire barrage aux adhésions et arrête de réclamer des justificatifs abusifs.
- Que le **ministère** impose l'accueil de toutes les personnes retraitées qui souhaitent bénéficier du contrat collectif.
- Une **information** claire, accessible, ciblée vers les personnes retraitées (webinaire, courrier lisible).

Rappel : le décret limite le droit des personnes retraitées à rejoindre le contrat collectif avant le 31 décembre 2027.

Dans le même temps, le groupe d'assurance mutuelle Matmut a annoncé qu'elle absorbera l'ex-Mgefi d'ici quelques mois pour « éviter un plan social » après l'échec aux marchés publics des Finances et des Services du Premier ministre.



Prévoyance GMF-Vivinter : bugs, opacité et cafouillages sur la paye

Sur le contrat prévoyance, géré par GMF-Vivinter, **les remontées sont massivement négatives :**

- Site qui plante, difficultés à joindre la plateforme, réponses contradictoires.
- Problèmes spécifiques pour les Berkani, apprentis, contrats à durée déterminée (CDD), enquêteurs INSEE, écoles, etc.
- Rattrapages de cotisations brutaux : certains collègues se retrouvent avec des payes amputées, sans explication claire ni étalement.

SOLIDAIRES Finances demande :

- Une information transparente sur :
 - le calcul des cotisations
 - et rattrapages.
- Une remise à plat des dispositifs de prélèvement, plutôt que de faire payer aux agents les insuffisances :
 - de la paie
 - et des opérateurs privés.



Conclusion : pour une vraie protection sociale, pas pour les profits des assureurs !

SOLIDAIRES Finances dénonce :

- l'ordonnance De Montchalin qui impose des contrats collectifs obligatoires gérés par des assureurs privés
- les choix politiques des ministres en faveur d'Alan et de la GMF-Vivinter, contre les mutuelles à but non lucratif.

SOLIDAIRES Finances défend l'accord Finances, seul rempart :

- pour améliorer la couverture ;
- et organiser des solidarités entre personnes actives, retraitées et les familles.

Nous revendiquons :

- Une Sécurité sociale qui rembourse 100% des soins de santé.
- Des statuts de la Fonction publique garantissant 100% du traitement dès le 1^{er} jour d'arrêt, sans jour de carence, sans sur-cotisation prévoyance.
- Un opérateur public, sans but lucratif, pour gérer la PSC, et non des assureurs changeant tous les 6 ans.

Ensemble, imposons une protection sociale complémentaire qui couvre tous les besoins et qui soit accessible à toutes et tous.



Annexe n°1 :

Déclaration liminaire

de la fédération **SOLIDAIRES Finances**

(remis en page par SOLIDAIRES Douanes)



Protection **S**ociale **C**omplémentaire
Commission **P**aritaire de **P**ilotage et de **S**uivi
séance du jeudi 19/02/2026

Déclaration liminaire

**QUAND L'ADMINISTRATION TRAHIT L'ACCORD
QUE NOUS AVONS TOUS SIGNÉ !**

Sur la santé

Depuis la désignation par le ministère d'Alan, nous avons dénoncé le choix politique d'un opérateur numérique ne répondant pas au besoin des agentes et des agents du ministère en raison de l'absence de réseau de guichets de proximité.

Nous avons également relevé l'absence de réseau de soins rendue possible par une rédaction volontairement permissive du cahier des charges de l'appel d'offre permettant de retenir un candidat proposant un équivalent du réseau de soins. Or les rapports de la Haute Autorité Santé soulignent que ces réseaux permettent une réduction significative des restes à charge.

Que constatons-nous depuis l'entrée en vigueur du contrat ?

Que, malgré l'amélioration des remboursements négociée dans l'accord, l'absence d'un vrai réseau de soins conduit à une hausse réelle des restes à charges pour les agents ! **C'est un véritable scandale !**

- En optique,
 - les enseignes partenaires ne connaissent pas le dispositif ;
 - les packs de verres proposés sont dépassés ;
 - les réductions proposées par Alan sont ridicules et inférieures aux offres promotionnelles offertes à tous les clients !
- En audition, c'est le flou total ! Aucune transparence sur les tarifs et sur les réductions réelles.

Tout ceci est opposé à la lettre et à l'esprit de l'accord signé.

Nous avons longuement travaillé pour améliorer l'accès à la santé de tous les agents et préserver leur pouvoir d'achat, et non pour qu'ils paient davantage !

En travestissant l'accord dans le cahier des charges et en retenant cet opérateur, l'administration a été soit malhonnête, soit incompétente, peut-être les deux !

Nous vous demandons donc, Monsieur le Président de produire sans délai un état des lieux chiffré et précis de cet équivalent de réseau de soin, dans les trois domaines concernés : dentaire, audition et optique.

Annexe : déclaration SOLIDAIRES Finances remise en page (suite)

Les retraités maintenant : 920 affiliés sur 150 000 ! La communication institutionnelle à l'égard des retraités est défaillante : personne n'est informé des réunions programmées avec l'opérateur !

Quand allez-vous agir ? Aucun retraité n'accède au site de l'action sociale.

S'agissant de la prévoyance, nous n'avons jamais rencontré un opérateur aussi défaillant. En janvier, le site d'affiliation était encore inaccessible. Quand allez-vous prendre vos responsabilités ?

- Quelles mesures comminatoires et graduelles l'employeur a-t-il ou va-t-il mettre en œuvre ?
- Avez-vous réfléchi à une alternative sérieuse et quand la présenterez-vous ?

C'est ensuite la dernière fois que SOLIDAIRES finances siège sans document et analyses produites par l'employeur. Les documents fournis par les opérateurs ne sauraient suffire.

Nous avons conscience de la charge de travail que cela suppose pour les collègues de SRH3 que nous remercions au passage de leur disponibilité, mais nous ne pouvons pas concevoir que l'employeur ne formalise pas son appréciation de la situation.

Les documents de l'employeur peuvent être envoyés au fil de l'eau, au rythme du reporting / de la restitution des opérateurs, sans attendre la réunion de la CPPS.

Face à l'insuffisance des documents présentés, SOLIDAIRES demande enfin qu'une réunion technique entre l'administration et les représentants du personnel se tienne prochainement afin de faire le point :

- sur les informations à fournir
- et les points à traiter pour les prochains travaux de la CPPS.

Pour terminer cette adresse à l'employeur SOLIDAIRES Finances répète ce qui est nécessaire dans cette période de confusion :

- SOLIDAIRES dénonce l'ordonnance de Montchalin qui a imposé le contrat obligatoire et l'instrumentalisation de la procédure d'appel d'offre.
- SOLIDAIRES défend l'accord finances qui est le rempart des agents et qui doit à ce titre, être respecté.

Au final, ce que nous dénonçons, c'est le choix des opérateurs par la ministre.

S'agissant d'Alan maintenant

Il faut reconnaître que la célérité des remboursements satisfait une bonne partie des collègues, dans les cas les plus simples. **Alan est très rapide, y compris pour répondre n'importe quoi aux agents.**

Alan rejoint sur ce point l'administration qui se contente de la rapidité de la réponse sans se préoccuper de son contenu. Des agents de Polynésie se sont ainsi vu refuser des remboursements au motif qu'Alan ne remboursait que les soins en France !

Les non-résidents se voient également refuser leur prise en charge. Ainsi nos collègues du Nord habitant en Belgique sont excédés de leurs échanges avec Alan.

L'industrialisation et l'intelligence artificielle rencontrent vite leurs limites. **Il faut donc que des salariés d'Alan analysent les refus** qui sont pour beaucoup injustifiés et remontent les anomalies.

Annexe : déclaration SOLIDAIRES Finances remise en page (fin)

Des messages d'excuses devront être envoyées à celles et ceux pénalisés par ces réponses automatiques erronées ! **Alan doit fournir aux membres de la CPPS une typologie des justifications des refus de remboursements pour que nous nous assurions de leur bien fondé !**

Sur l'affiliation des retraités, nous avons déjà dénoncé l'attitude de l'opérateur visant à dissuader les retraités d'adhérer. Cette situation perdure encore aujourd'hui. Le bulletin de salaire est toujours exigé, en violation de la décision actée lors de la CPPS. Certains de nos camarades retraités ont rencontré des difficultés difficilement surmontables pour rejoindre le contrat collectif.

Ils n'ont finalement obtenu leur affiliation que par :

- leur abnégation,
- leur lien étroit avec le syndicat
- et parfois l'intervention de l'administration.

Nombreux sont ceux qui n'auront eu ni cette patience.

La mise en œuvre de l'accompagnement social ne peut être appréciée aujourd'hui au vu de l'insuffisance des données produites par l'opérateur.

SOLIDAIRES Finances considère par ailleurs à ce stade qu'il est prématuré de prendre une décision modifiant ce qui a été convenu.

***Sur la prévoyance,
c'est le grand effondrement de l'opérateur***

Nous serons beaucoup plus brefs sur ce point, non pas parce qu'il n'y a rien à dire mais parce que ce serait beaucoup trop long ! Nous conseillons à la GMF de se recentrer sur son cœur de métier, l'assurance automobile ou l'habitation. Vous avez d'ores et déjà démontré votre incapacité à gérer un tel contrat ! Une prouesse.

Le site était inaccessible fin janvier rendant impossible la souscription des options de celles et ceux qui disposaient d'un délai supplémentaire et le paramétrage des espaces personnels.

Les collègues ont logiquement souhaité remplacer leur adresse électronique professionnelle par leur adresse personnelle, facilement accessible en cas d'absence prolongée ! Et bien le site n'en tient pas compte.

Pour les dossiers ouverts, vous indiquez que des informations complémentaires doivent être fournies, telles que l'adresse postale en oubliant que celle-ci a obligatoirement été saisie lors de l'inscription, il y a moins de 3 mois et qu'elle figure donc dans votre base de données.

Vous motivez des rejets par le fait que la déclaration a été faite par l'agent au lieu du service RH, alors que c'est bien ce qui était préconisé dans la notice !

Enfin sur le calcul de la cotisation nous réitérons que le mécanisme retenu est une usine à gaz qu'il faut l'abandonner sans délai. Vous n'êtes déjà pas en capacité de gérer des points techniques simples. Il faut donc revenir à une cotisation fixée à partir de la rémunération constatée au 31/12 N-1 et valable pour toute l'année à venir. Il n'y aura ainsi qu'un changement annuel intégrant l'évolution de la tarification, de la rémunération, de la quotité de travail.



Compte-rendu

de la fédération

SOLIDAIRES Finances

(remis en page par SOLIDAIRES Douanes)



(Ceci est une remise en page du compte-rendu réalisé par la fédération SOLIDAIRES Finances)

Politiques ministérielles

Compte-rendu

Introduction :

La commission paritaire de pilotage et de suivi (CPPS) consacrée à la protection sociale complémentaire (PSC) s'est tenue en présence :

- de l'administration,
- des organisations syndicales
- et des deux opérateurs retenus par le ministère :
 - ALAN pour la santé
 - et GMF-Vivinter pour la prévoyance.

Dans sa déclaration liminaire, SOLIDAIRES Finances a rappelé :

- sa dénonciation de l'ordonnance « De Montchalin » qui a bouleversé le cadre de la PSC dans la fonction publique ;
- son exigence du respect intégral des avancées obtenues dans l'accord ministériel Finances, seules à même de corriger partiellement les effets de cette ordonnance ;
- sa dénonciation du choix de l'opérateur santé Alan par la ministre, qui a instrumentalisé la procédure de marché public pour écarter la mutuelle historique et imposer Alan.

SOLIDAIRES Finances défend l'accord Finances qui est le seul rempart face à l'ordonnance de Montchalin.

De plus, l'accord Finances est aujourd'hui **trahi** par la manière dont l'employeur a construit et passé le marché public, en particulier sur le critère d'avoir ou pas un réseau de soins.

Alan a délibérément fait le choix de ne pas en avoir pour réduire ses frais de gestion. Malheureusement, cela risque aussi de se traduire par un coût supérieur pour les agents, en particulier pour l'optique.

I – Le contrat collectif Santé (gestion Alan)

A) Premier bilan de l'affiliation

1°) Observations SOLIDAIRES

SOLIDAIRES a fait remonter :

Les difficultés d'affiliation

- pour les actifs dans les écoles, pour les CDD, apprentis, agents venant d'autres ministères (manque de lisibilité du rôle des centres de services des ressources humaines - CSRH - et de la Sécurité sociale),
- ainsi que pour les retraités (multiplication des demandes de bulletins de paye) ;

L'absence de réponses satisfaisantes pour les transfrontaliers, certains DOM-COM et la Polynésie française :

- information lacunaire,
- incertitude sur les remboursements depuis le 1^{er} janvier,
- rôle de la Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP).



2°) Réponses

L'administration :

- met en avant une affiliation largement automatisée via la déclaration sociale nominative (DSN)
- et revendique un taux de validation proche de 100 % des recoupements DSN/ prestataires,
- tout en affirmant que les CSRH ne sont pas surchargés, ce que nous contestons au vu des remontées de ces services.

Alan annonce :

- un taux d'affiliation de l'ordre de 97 %
- et un faible taux de dispense par rapport aux autres ministères.

Tout est tellement bien automatisé, robotisé, qu'Alan ne considère pas les agents comme *affiliés*, mais comme « *activés* »... en un mot, tout est dit sur l'esprit qui anime cet opérateur et son niveau d'humanité.

Pour les transfrontaliers, l'administration s'est saisie du dossier avec Alan, affaire à suivre.

Pour la Polynésie, le système de santé [organisation des soins (médecins, hôpitaux, pharmacie...)] et la Sécurité sociale ne sont pas organisés du tout comme en Métropole et dans les DOM.

Malgré cela, la Fonction Publique l'a embarquée dans la loi et le décret qui définissent la PSC des agents publics, sans aucune adaptation.

Force est de constater que le Ministère est dépendant des décisions de la DGAFP en la matière.



B) Alerte pour les retraités



1°) Observations SOLIDAIRES

Quant aux retraités, SOLIDAIRES rappelle la **nécessité d'une meilleure information**, le site de l'action sociale n'étant pas visité par cette population.

Le webinaire de mars spécifique aux retraités doit faire l'objet d'une communication efficace.

SOLIDAIRES considère que le **nombre actuel de retraités ayant rejoint le contrat collectif est une anomalie** : seulement 900, sur les 10 000 prévus par Alan et 150 000 au total !



2°) Interventions des autres acteurs ?

Personne n'a vraiment joué le jeu à fond pour que les retraités viennent :

- ni l'administration qui a, certes, envoyé un courrier, mais très tardif,
- ni la MGEFI (avec ses communications plutôt ambiguës,)
- et encore moins Alan, qui s'emploie de toutes ses forces à rendre les adhésions impossibles. Preuve en est, leurs chiffres : 1800 demandes d'adhésions et seulement 900 adhésions effectives.

SOLIDAIRES Finances réclame encore une fois qu'Alan :

- cesse de faire barrage aux adhésions des retraités
- et arrête d'exiger des documents qui n'ont pas lieu d'être, telles que les fiches de paye. Le fait d'avoir reçu le courrier du ministère ou l'existence de la ligne IMT sur le bulletin de pension devrait suffire à justifier l'appartenance au ministère.

Il reste aux collègues, déjà retraités avant le 31/12/2025, au maximum 18 mois pour opter pour le contrat collectif. Ceux qui seront retraités à compter du 1^{er} janvier 2026 auront un an à partir de la date de départ pour rejoindre ou non le contrat.



3°) Critères d'appréciation

Rejoindre le contrat collectif avec les actifs et leur famille est un choix personnel de chaque retraité. SOLIDAIRES Finances fournit une grille d'appréciation pour permettre à chacun de faire son choix, comme cela a été le cas pour les actifs. Les critères principaux sont :

1. le niveau de couverture, qui a été amélioré dans le contrat collectif ;
2. les solidarités entre actifs, retraités et famille qui n'existent que dans le contrat collectif ;
3. les prix qui sont plafonnés dans le contrat collectif grâce à la solidarité des actifs ;
4. Les valeurs politiques de l'opérateur ; SOLIDAIRES Finances juge qu'Alan est le pire choix dans ce cadre alors que nous souhaitons un opérateur à but non lucratif (type mutuelles) ; SOLIDAIRES Finances dénonce le choix d'Alan et demande son remplacement dès que possible.



4°) Urgence d'accueil des volontaires

Il y a urgence à ce que le Ministère oblige Alan à accueillir tous les retraités qui souhaitent bénéficier des avantages du contrat collectif (couverture, solidarités, prix) car :

- l'accès au contrat collectif de leur ex-employeur est une des principales avancées syndicales obtenues au niveau Fonction publique ;
- ils ont droit depuis le 1^{er} janvier 2026 à des remboursements améliorés ;
- nombre d'entre eux étaient à la mutuelle référencée (MGEFI) qui, après avoir perdu plusieurs marchés publics, dont celui des Finances, a décidé de transférer son portefeuille à la Matmut pour devenir MATMUT Santé Prévoyance.



C) Mesures d'accompagnement

SOLIDAIRES Finances affirme que les tableaux fournis par Alan ne sont pas lisibles, ne comportent pas les informations cruciales et ne permettent pas en l'état de prévoir ni de décider quoi que ce soit.

Nous demandons :

- plus d'éléments chiffrés,
- une vérification des droits à versement des aides
- et une dynamisation des contacts avec les retraités qui sont aussi partie prenante financièrement de cet équilibre de solidarité, même si Alan freine des quatre fers.

SOLIDAIRES Finances a posé en préalable à la tenue d'une prochaine commission que des tableaux complets soient transmis aux membres de la CPPS avant sa prochaine séance.

Le Ministère a accepté de réunir les fédérations sans Alan pour définir ensemble quelles données doivent être fournies par le gestionnaire (Alan) tant à la parité syndicale qu'à la parité administrative.

SOLIDAIRES Finances y rappellera que nous avons besoin :

- d'une photographie de la population à couvrir et de la qualité de la couverture actuelle (étendue des risques, niveaux des garanties, prix),
- du tableau des solidarités entre populations (actifs, retraités, famille) ;
- du niveau d'utilisation des cotisations au fil des mois au travers des trois dépenses : santé, prévoyance, accompagnement social.



D) Absence de réseaux de soins chez Alan et hausse du reste à charge



1°) Observations SOLIDAIRES

SOLIDAIRES a rappelé son alerte de décembre sur la question centrale des réseaux de soins, ou plutôt de leur absence, choix :

- assumé par ALAN
- et validé par l'employeur.

Cette situation qui se confirme pourrait, d'après certaines remontées des collègues, générer des **restes à charge plus élevés**, notamment en optique et en dentaire, malgré des niveaux de remboursement supérieurs à ceux de la MGEFI.

Lors de cette séance de février, d'autres fédérations ont confirmé avoir constaté auprès des collègues que l'alerte de SOLIDAIRES Finances de décembre était plus que fondée.

SOLIDAIRES considère que :

- le critère « réseau de soins » a été délibérément contourné par l'introduction d'un « équivalent » flou dans le marché, permettant la sélection d'Alan ;
- l'employeur ministériel a ainsi organisé une véritable **trahison** de l'accord, en validant un modèle sans réseau de soins qui risque de renchérir pour certains agents lunettes, soins dentaires et audioprothèses.



2°) Interventions des autres acteurs ?

ALAN n'a pas été invité à répondre sur ce point de fond lors de cette séance (ou a-t-il préféré se taire).

Ceci, contrairement à la réunion de décembre où l'opérateur avait vanté :

- un modèle prétendument plus économique (ristournes commerciales, lunettes sur internet)...
- ... que les réseaux de mutualités, qu'il accuse de coûter très chers aux adhérents.

SOLIDAIRES Finances exige que l'employeur expertise cette situation pour mesurer précisément qu'elle est l'ampleur des conséquences pour les agents de sa décision d'avoir sélectionné Alan qui ne remplissait pas cette condition des réseaux de soins.

Le ministère a demandé aux fédérations de faire parvenir des cas concrets pour alimenter son analyse et les questions à poser à Alan. SOLIDAIRES Finances avait déjà fait parvenir un long dossier la semaine précédant et continuera à faire remonter les problèmes rencontrés par les agents.

E) Communication, prévention et accompagnement social



1°) Communication – observations syndicales

SOLIDAIRES Finances et d'autres organismes dénoncent une communication très insuffisante et peu lisible :

- tableaux incompréhensibles,
- webinaires trop descendants et sans analyse de l'administration,
- difficulté à joindre un interlocuteur humain,
- application ALAN jugée très orientée marketing.

Le décalage entre les projections initiales (notamment sur le nombre d'enfants couverts) et la réalité crée un « **trou** » financier, que **SOLIDAIRES demande à l'employeur d'assumer**, et non aux agents.



2°) Accompagnement – observations SOLIDAIRES & réponses

Sur l'accompagnement social et la prévention (octobre rose, santé mentale, gestion du stress, stands, webinaires, autorisations spéciales d'absence – ASA), SOLIDAIRES Finances insiste sur :

- la nécessité de clarifier l'organisation concrète
 - lieux,
 - horaires,
 - octroi d'ASA systématique et non de simples facilités horaires,
 - information des agents qui n'ont pas téléchargé l'application,
 - égalité de traitement des services déconcentrés, notamment INSEE et CCRF) ;
- la dérive marketing de certains thèmes et la nécessité d'une prise en main par l'administration (et non par la seule appli Alan).
- la nécessité de voir le dépistage de problèmes oculaires réalisés par l'administration et non Alan dans le cadre des risques professionnels, via la médecine de prévention

L'administration promet un maillage par webinaires et permanences, et s'engage :

- à retravailler certaines formulations (santé mentale, octobre rose)
- et à diffuser l'information via ses propres canaux, tout en restant uniquement sur le site de l'action sociale !

Et ce sont les délégués de l'action sociale dans les départements (DDAS) qui vont être chargés de la mise en musique.



II – Le contrat collectif prévoyance (gestion Alan-Vivinter)



A) Dysfonctionnements et qualité de service



1°) Observations SOLIDAIRES

Toutes les OS, SOLIDAIRES Finances en tête, convergent sur les difficultés majeures rencontrées avec GMF-Vivinter :

- site planté régulièrement, et notamment en janvier, durant la période de prolongation de souscription de l'option ;
- grande difficulté à joindre la plateforme (téléphone, courriers, mails, notamment certaines adresses comme Free) ;
- réponses contradictoires à une même question, site peu accessible, ergonomie déficiente ;
- problèmes spécifiques pour les Berkani, apprentis, CDD, enquêteurs INSEE, établissements de formation.

L'administration reconnaît des « **difficultés très significatives** » jusqu'à fin janvier et indique avoir écrit à GMF pour exiger une amélioration du service.

GMF présente formellement ses excuses à l'employeur et aux membres de la CPPS, promet des investissements pour fiabiliser la plateforme et annonce des permanences, notamment dans les écoles.

SOLIDAIRES demande à l'administration de s'adresser à tous les collègues pour :

- **transmettre les excuses de la GMF**
- **et présenter les siennes par la même occasion.**

De plus, SOLIDAIRES Finances demande à l'administration de rédiger un courrier aussi comminatoire pour Alan qui, même s'il rembourse vite ce qui est simple, galère sur les dossiers compliqués et ne respecte pas l'accord, tel que nous l'avons négocié.



B) Cotisations, rattrapages et impact pour les agents

Plusieurs syndicats dénoncent la complexité et l'opacité des cotisations et des rattrapages, avec des situations choquantes (agents à 250 € de paye avec 25 € de cotisation, prélèvements massifs en une fois, absence d'anticipation).

SOLIDAIRES Finances demande :

- un étalement des régularisations dans le temps ;
- une information claire de l'employeur sur le « pourquoi » et le « comment » des rattrapages ;
- une réflexion sur le mode de calcul (annualisation, prise en compte du revenu fiscal de référence -RFR-, traitement des primes spécifiques, notamment à la Direction Générale des Entreprises).

L'administration invoque les limites techniques de la paie (Sirhius, « paye Paysage ») pour expliquer qu'un étalement est quasi impossible, et annonce un schéma de régularisations concentrées sur mars avec une « large » communication.

GMF confirme les contraintes techniques, promet la neutralisation de certains acomptes (Berkani, autres cas en discussion) et une seconde campagne d'adhésion pour les agents sans option, sur une durée restreinte.



C) Garanties, arrêts maladie

Certaines OS ont demandé à l'administration de calculer le coût de la prise en charge des 10 % de pertes de rémunération en cas d'arrêt de maladie (3 premiers mois). L'administration se dit prête à mener cette étude.

GMF insiste sur le coût technique et opérationnel élevé de ces garanties, particulièrement pour la population du ministère des Finances qui est plutôt âgée et dont certains ont plus de primes.

SOLIDAIRES Finances est bien conscient qu'une telle assurance supplémentaire serait fatalement très onéreuse puisque :

- Elle consiste à faire payer une partie de la rémunération par les agents eux-mêmes, à la place de l'employeur
- Nous savons que le coût de l'option 2 de la GMF est trop élevé. Ce serait encore pire pour la compensation des 10 % des trois premiers mois

A contrario, Solidaires Finances revendique la suppression de la ponction des 10 % dans le cadre de la loi de Finances (LF) qui peut changer chaque année et rétablir le 100 % du traitement sans jour de carence et sans coût pour les agents.

Cette voie nous paraît plus crédible et plus rapidement accessible comme l'a montré notre combat contre l'augmentation du nombre de jours de carence de 1 à 3.

SOLIDAIRES Finances rappelle sa revendication d'une Sécurité Sociale qui rembourse 100 % des soins de santé et de Statuts de la Fonction publique qui garantissent 100 % du traitement dès le premier jour d'arrêt de maladie.

La plus grave conséquence de l'ordonnance de Montchalin a été l'instrumentalisation des marchés publics pour affaiblir les mutuelles et favoriser de nouveaux opérateurs d'assurance tels qu'Alan.

C'est pourquoi, il est urgent que la Fonction publique revienne sur son choix de confier à des opérateurs privés la gestion des contrats collectifs de chaque ministère, lesquels opérateurs peuvent changer tous les 6 ans alors que nous avons besoin d'un opérateur public, sans but lucratif, tel que la Sécurité sociale.

Protection sociale complémentaire :
Le ministère doit faire
respecter l'accord
Finances aux opérateurs
qu'il a choisis !



*On ronge son frein ?
Il faut plutôt taper du poing sur la table !*



Syndicat SOLIDAIRES Douanes
93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS
tél : 01 73 73 12 50
site internet : <http://solidaires-douanes.org>
courriel : contact@solidaires-douanes.org
adhésion : solidaires-douanes.org/-adhesion-
Un syndicalisme clair et sincère !